

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOEL (Trémouille) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Catherine BARRIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 31 mars 2023

20230406044DE

DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DES TARIFS DE C'MOUVOIR

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'à l'approche des 10 ans du festival C'mouvoir, la commission culture et patrimoine ainsi que les partenaires ont souhaité amplifier les propositions artistiques afin d'élargir le public, améliorer sa visibilité et sa reconnaissance pour le rendre incontournable de la vie culturelle du territoire.

Il s'agit désormais de proposer des concerts payants, le vendredi soir et deux concerts le samedi, dont l'un du fait de sa notoriété, nécessite un budget artistique élevé.

Il est proposé au conseil communautaire de valider de nouveaux tarifs cohérents avec cette nouvelle programmation soit :

- Concert du vendredi soir : 7€ (adultes), 5€ (10-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi), gratuit moins de 10 ans
- Concerts du samedi soir : 15 € (adultes), 10€ (10-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi), gratuit moins de 10 ans.

L'ensemble des autres propositions artistiques : concert du dimanche, lectures, ateliers, expositions, espace jeux seront gratuites.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 30 voix POUR, valide les nouveaux tarifs du festival et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



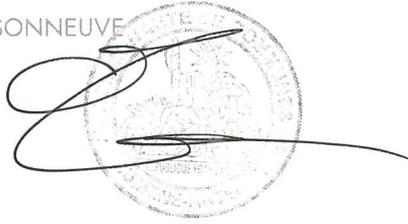
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **17 AVR. 2023**

Affichée ou notifiée le **17 AVR. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.